

# Élections professionnelles 2019, c'est pas fini !



Grâce à vos suffrages, la CGT reste **le premier syndicat à Radio France**, le seul à dépasser le cap des 20 % des suffrages avec 24,12 % des voix sur l'ensemble de l'entreprise.

À Paris, la CGT est le premier syndicat du collège cadres avec 25,7 % des voix. La CGT est également représentative dans le collège journalistes.

Mais en régions comme à Paris (ou la CGT est en tête avec 31,44 %), le collège employé-es, technicien-nes, agents de maîtrise n'a pas atteint le quorum (50 % des inscrits) ce qui oblige à un second tour et à voter de nouveau.

Nous ne devons pas baisser la garde ! Le second tour doit être l'occasion de renforcer encore les votes pour la CGT, de démontrer à tous que les salarié-es de Radio France se battent et se battront pour une radio de qualité dans le respect des métiers, pour la défense de leur outil de travail et de la production, et contre les suppressions de postes et la réduction des budgets.

La CGT doit obtenir un maximum de sièges pour que les CSE soient l'écho et l'outil des revendications des salarié-es, pour que le choix des secrétaires de CSE et des représentant-es au CSE central soient le reflet du vote des salarié-es.

**AU SECOND TOUR, VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !**

**VOTEZ**



Calcul de la représentativité nationale (pour valider ou non la signature d'accords)

**CGT 24,12 %**

SUD 19,17 %

CFDT 16,81 %

FO 14,38 %

UNSA 14,10 %

SNJ 11,42 %

## LES NOUVELLES INSTANCES

Le **Comité Social et Économique (CSE)** remplace dorénavant le CE, le CHSCT et les Délégués du Personnel. **Objectif de Macron/Philippe : museler au maximum la parole des salarié-es dans les entreprises.** Une Commission Sécurité, Santé et Conditions de Travail est censée se substituer au CHSCT mais sans ses pouvoirs. Des représentants de proximité sont mis en place pour la défense quotidienne des salarié-es.

**Bilan : Avec les ordonnances Macron, la représentation des salarié-es devient squelettique et c'est encore aggravé à Radio France où la direction a réduit le nombre d'établissements de 8 à 5 (Paris et régions).**

## TOUTES LES RAISONS DE VOTER CGT... ET D'AUTRES ENCORE !

**Enjeux CSE :** Le premier tour des élections a permis d'établir la représentativité de chacun des syndicats, et pour certains collèges ayant atteint le quorum d'élire les premiers membres des CSE. Le second tour va compléter la composition de ces instances. Il est essentiel que la CGT obtienne des sièges en nombre. C'est la garantie que les intérêts individuels et collectifs des salarié-es soient défendus sans clientélisme ni corporatisme.

**Comme elle l'a montré lors de la grève de 2015, la CGT Radio France est attachée à la démocratie dans les mobilisations.** Celle-ci, lors d'une grève, est le seul moyen de porter les revendications des salarié-es et d'éviter les manipulations clientélistes.

**L'Assemblée Générale est souveraine.** Les négociations doivent se dérouler en toute transparence devant les salarié-es !

**La CGT est représentée dans chacune des trois formations musicales permanentes.**

Elle peut ainsi assurer la complémentarité et la cohérence des revendications des musiciens à Radio France.

Elle combat le clientélisme qui opposerait les musiciens entre eux.

La CGT se bat pour que le Chœur dispose d'une salle de répétition digne de ce nom au sein de la Maison de la radio.



**La CGT combat la précarité** (temps partiel subi et CDDs) et dénonce la **pénibilité du métier de chargé-e d'accueil.**

Après avoir obtenu la généralisation du taux d'activité minimum de 68,57 %, la CGT demande la **réouverture des négociations** en suspens.

La CGT se bat aussi dans les instances et dénonce la hausse de la charge de travail inversement proportionnelle à la baisse des effectifs des **personnels administratifs et de gestion** en première ligne lors de la mise en place chaotique du logiciel Sinéo SAP/Concur.

**La CGT défend la production fabriquée en interne** et combat l'externalisation de toutes les activités exercées à Radio France.

La CGT se bat pour le développement de la création radiophonique, des fictions, et de l'ensemble des productions élaborées qui sont l'identité de la radio publique.



**La CGT combat le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et l'homophobie et lutte contre la souffrance au travail** et contre toutes les formes de management qui la génèrent. C'est un combat quotidien des représentant-es CGT à Radio France.

**Accueil et sécurité :** La CGT combat la réduction des effectifs, le recours systématique aux personnels précaires et la mise en place d'un encadrement pléthorique au détriment des effectifs opérationnels. La CGT veillera à ce que ne soit pas mis en place un planning qui nuise aux intérêts des salarié-es et à leurs conditions de travail.

**La CGT n'est pas un syndicat d'opposition systématique !** Elle signe lorsque les accords représentent une avancée pour les salarié-es. La CGT ne signe pas d'accords comme le NAC qui constituent des reculs pour les salarié-es.

**Précaires : CDDU, pigistes ou CDD**, ils font la radio comme les CDI. Ils sont producteurs-trices, « collaborateurs-trices spécialisé-es », comédien-nes, musicien-nes, réalisateurs-trices, bruiteurs-euses, journalistes, technicien-nes, réalisateurs-trices, documentalistes...

Leurs droits de salarié-es doivent être respectés. Radio France doit réduire cette précarité par des intégrations.

**La CGT défend le métier d'animateur (PARL)** qui existe depuis 20 ans. Les personnels de programmes constituent le coeur d'une antenne locale, garants de la proximité et du lien social.

Pour conserver la qualité de leur activité, la CGT lutte contre les tentatives de dégradation des conditions de travail (multimédia chronophage, expérimentation fusion matinale France Bleu/France 3, ...) pour qu'ils-elles continuent à produire une radio à la hauteur du professionnalisme qui les anime.

Avec le rapprochement **France Bleu/France 3**, la CGT défendra scrupuleusement le respect et l'indépendance de l'éditorial des locales, et plus largement elle continuera à se battre pour obtenir des moyens à la hauteur des ambitions du service public de proximité.





# ELECTIONS PROFESSIONNELLES SECOND TOUR DU 4 AU 7 FÉVRIER 2019

« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. »  
Berthold Brecht



VOTEZ



POUR PORTER HAUT  
LES VALEURS  
ET L'IDENTITÉ  
DE LA  
RADIO PUBLIQUE



## Élections CSE 2<sup>ème</sup> tour (pas de nécessité de quorum)

- Vote électronique les **4, 5 et 6 février 2019 jusqu'à 14 h** à Paris et en régions pour le collège employés, techniciens et agents de maîtrise (titulaires et suppléants)
- Vote physique le **7 février 2019 à Paris uniquement** pour le collège employés, techniciens et agents de maîtrise (titulaires et suppléants)

Dépouillement le 7 février 2019 à partir de 17 h 30.

**ATTENTION :** Il n'y a plus de vote par correspondance et il n'y a pas de vote par procuration.